



Refus servitude d'évacuation eaux usées

Par **vertpomme**, le **13/05/2011** à **17:30**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison située entre 2 terrains à construire, une servitude de passage dessert les 3 lots. Le lot A est proche de la route et de tous les réseaux. Notre maison est située sur le lot du milieu (B). Lors de notre signature, il était question que le lot C se raccorde au tout à l'égout sans passer par chez nous. Aujourd'hui, le notaire nous demande de signer une servitude pour l'accès au tout à l'égout de ce lot C en passant par chez nous.

Sommes nous en droit de refuser ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **chaber**, le **13/05/2011** à **17:59**

bonjour

ce raccordement ne peut-il se faire par la servitude existante?